

Nom de l'enfant : Date de naissance :

Prénom de l'enfant : Sexe : M F

Représentant légal:

Adresse :

Code postal : Ville :

 

..... @

FORMULE D'ABONNEMENT ACTIVITÉS 2023-2024 (un cours par semaine)		
Prix du badge activité : 2 €	CDC - 104 €	Hors CDC - 127,30 €
Oursins (Éveil aquatique) (nés en 2018)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hippocampes (App) (nés entre 2013 et 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orques (Perf) (nés entre 2013 et 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Apprentissage adolescent (nés entre 2007 et 2012)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jour de l'activité :	Horaire de cours :	

L'ABONNÉ A PRIS CONNAISSANCE :

- que les vaccins de son enfant sont à jour pour l'activité jardin aquatique.
- **Bonnet de bain obligatoire.**
- du niveau de pratique des activités et assure que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.
- que la carte d'activité sera facturée 2 € et qu'il ne sera effectué aucun remboursement.
- du règlement intérieur de l'établissement et des horaires d'accès à l'activité. L'accès des parents accompagnants leurs enfants se limite aux vestiaires.
- des conditions d'annulation : uniquement pour raison de santé ou professionnelle, **minimum 8 absences consécutives** (en dehors des cures thermales) sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation employeur, avec une demande écrite de l'utilisateur et un RIB. **Toute annulation impliquera un forfait de 15 € pour frais administratifs déduit sur le montant du remboursement.** Attention pas de remboursement sur les bons CAF, MSA, etc.
- seul l'achat d'un abonnement annuel permet le paiement en 10 fois sur 10 mois maximum.
- **pas d'activités pendant les vacances scolaires, les jours fériés, week-end de l'ascension et les fermetures obligatoires (arrêt technique)**
- tout badge perdu ou détérioré sera facturé 4 €.
- que le personnel du Centre aquatique peut prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE AQUATIQUE				
MODE DE REGLEMENT			2 ^{ème} enfant	Validation accueil
Espèces		Carte bancaire	Nom.....	
Chèque		Chèques vacances/ Coupons sports		
Prélèvement automatique		Paiement différé (MSA, CAF...)		
			Prénom.....	

L'abonné a pris connaissance du contrat d'abonnement et accepte les conditions de pratique des cours.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le / / 20

Signature : « précédée de la mention lu et approuvé »

INSCRIPTION MANDAT SEPA

Centre Aquatique de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe

SAISON 2023-2024

Je soussigné(e) : M., Mme

Demeurant :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Pièce d'identité : N°

(Carte identité : CI / Passeport : PASS / Permis de conduire : PC)

Délivré(e) le : Ville : Département :

Atteste avoir pris connaissance et m'engage à respecter les conditions d'inscription au prélèvement automatique, à savoir :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les abonnements annuels bain ou balnéothérapie et les activités annuelles périodiques ou trimestrielles peuvent être réglées par prélèvement automatique.

Le mode de paiement par prélèvement automatique correspond pour les forfaits annuels 10 échéances maximum, pour les forfaits trimestriels 3 échéances maximum.

Pour bénéficier du règlement par prélèvement automatique, il y a lieu de remplir et signer obligatoirement la fiche d'inscription Mandat SEPA, le formulaire d'autorisation prélèvement automatique, de fournir un RIB et de présenter une pièce d'identité à l'inscription.

Toute modification ultérieure de coordonnées bancaires doit être transmise au Centre aquatique.

MODALITES DU REGLEMENT PAR MANDAT SEPA

Le prélèvement sera effectué sur le compte bancaire ou postal (selon le RIB fourni).

En cas de rejet de prélèvement, le receveur municipal vous adressera une demande de régularisation à régler sous huit jours, majorée des frais d'impayés.

En l'absence de régularisation sous huit jours, le badge d'accès aux installations et activités sera invalidé.

Dans le cas d'un 3^{ème} rejet, vous ne pourrez plus accéder à ce mode de paiement et la totalité des sommes vous sera réclamée. Un titre émanant du Trésor Public vous sera adressé pour solder votre échéancier.

RECLAMATION

Toute réclamation devra faire l'objet d'un courrier écrit à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Annulation-Remboursement : uniquement pour raison de santé ou professionnelle.

Fait à Sablé-sur-Sarthe,
le / / 20

Signature
« précédée de la mention lu et approuvé »